

Affiché le

ID: 005-210500583-20220404-202214-BF



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-14

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 6 Conseillers absents : 4 Conseillers représentés : 4 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

<u>Absents</u>: BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

<u>Pouvoir</u>: BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET CAMPING

- **Vu** le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2021 du budget Camping.
- Vu les résultats constatés à savoir un excédent de la section de fonctionnement de 15 792.36 €, et un déficit de la section d'investissement de 25 814.91 €
- Vu l'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de 5 771.97 € et l'excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de 11 851.47 €.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022 Reçu en préfecture le 05/04/2022

ID: 005-210500583-20220404-202214-BF

Vu le besoin net de la section d'investissement de 13 963.44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - Report de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 13 963.44 € au compte 1068 du BP 2022.
 - Report de l'excédent de la section d'exploitation de **7 600.89** € au chapitre 002 du BP 2022.
 - Report de l'excédent de la section d'investissement de 13 963.44 € au chapitre 001 du BP 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS